



## Votation du 11. mars 2012

<b>Objet</b>	<b>Les Vert'libéraux rejettent l'initiative sur les résidences secondaires</b>
Contact	Conseiller national Beat Flach Tel. +41 79 402 91 12
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, CP 367, 3000 Berne 7 031 322 60 57, <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	Berne, le 29 janvier 2012

En finir avec le mitage du territoire: Non à l'initiative sur les résidences secondaires

**Les Vert'libéraux de concert avec le Conseil fédéral, le Parlement et les parties PDB, PDC, PLR et UDC se sont largement mobilisés pour rejeter l'initiative sur les résidences secondaires. Les revendications y afférentes ne tiennent, en effet, pas compte des spécificités régionales de la Suisse et ne permettent pas de lutter contre la construction excessive de résidences secondaires. L'initiative admet que de potentiels investisseurs se détournent des territoires qui jusqu'à présent ne souffraient pas de ce phénomène. De plus, le mitage du territoire risque même de se poursuivre. La récente modification de la loi sur l'aménagement du territoire, de part sa flexibilité et sa durabilité nous fournit le meilleur outil pour résoudre la problématique liée à la construction de résidences secondaires.**

Le 11 mars 2012, les Suisse se prononceront sur l'initiative «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires». L'initiative exige une stricte limitation de la proportion de résidences secondaires sur l'ensemble des communes suisses. Ceci a conduit à une large mobilisation des représentant-e-s parlementaires PDB, PDC, PLR, et UDC au sein du comité interpartis qui reconnaît la nécessité d'une réglementation stricte pour lutter contre les répercussions négatives de la construction de résidences secondaires. Il faut mettre un frein au mitage du paysage suisse et veiller à ce que les familles indigènes puissent se loger à des prix abordables. L'initiative sur les résidences secondaires adopte cependant une fausse approche à cet égard.

En imposant le plafond de 20% de résidences secondaires pour chaque commune en Suisse, cette initiative corsette tous les cantons et communes. Elle ne prend absolument pas en considération l'existence, dans les différentes régions, d'enjeux distincts eu égard au mitage du paysage et à la problématique des résidences secondaires. Elle empêche ainsi de trouver les solutions adéquates en fonction de chaque contexte régional.

Accepter l'initiative conduirait à l'arrêt des constructions dans beaucoup de communes touristiques attractives. Le mitage du territoire ne sera pas freiné dans l'absolu. La construction de résidences secondaires se poursuivra dans les régions qui se situent encore au-dessous du plafond proposé par l'initiative. On connaîtra donc une accentuation du mitage du territoire et non sa diminution.

Le durcissement de la loi sur l'aménagement du territoire révisée en vigueur depuis le mois de juillet 2011 constitue la bonne approche pour lutter contre la construction excessive des résidences secondaires. Elle a été conçue comme le contre-projet à l'initiative. La loi sur l'aménagement du territoire révisée oblige les cantons et les communes à réduire le nombre de nouvelles résidences secondaires et exige des mesures concrètes afin d'améliorer le potentiel d'utilisation des résidences secondaires disponibles et assurer à la population indigène l'accès à un logement principal à un prix abordable. La loi sur l'aménagement du territoire révisée va donc plus bien plus loin que l'initiative, mais leur laisse la possibilité d'apporter des solutions individuelles, adaptées aux différents contextes régionaux.

Convaincus que l'initiative veut lutter contre le mitage du territoire avec des moyens erronés et que la loi sur l'aménagement du territoire révisée constitue déjà un meilleur instrument pour empêcher les excès en matière de construction de résidences secondaires, nous recommandons de voter Non à l'initiative «Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires» le 11 mars prochain.